



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT

### **Procès-verbal de la cinquième rencontre de la Régie intermunicipale qui a eu lieu le 20 janvier 2017 à 12 h dans les bureaux de la MRC de Rimouski-Neigette, situés au 23, rue de l'Évêché Ouest à Rimouski**

#### **PRÉSENCES**

Michel Lagacé, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup  
Chantale Lavoie, préfet de la MRC de La Matapédia  
André Morin, préfet de la MRC de La Matanie  
Claude Brière, représentant pour la Première Nation Malécite de Viger  
Bertin Denis, préfet de la MRC des Basques  
Guylaine Sirois, préfet de la MRC de Témiscouata  
Réginald Morissette, préfet de la MRC de La Mitis  
Gervais Darisse, maire de Saint-André-de-Kamouraska

#### **AUTRES RESSOURCES**

Jean-François Thériault, consultant, LBA Stratégies Conseils (par conférence téléphonique)  
Marcel Moreau, directeur général de la MRC de La Mitis  
Mario Lavoie, directeur général de la MRC de La Matapédia  
Luc Lavoie, directeur général, Collectif régional de développement  
Nathalie Pelletier, secrétaire, Collectif régional de développement

#### **ABSENCE MOTIVÉE**

Francis St-Pierre, préfet de la MRC de Rimouski-Neigette

#### **INVITÉES (EN CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE)**

Catherine Thomas, EDF  
Julie Chabot, EDF  
Mélisa Thibault, Dentons Canada

#### **1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

M. Michel Lagacé souhaite la bienvenue à tout le monde et profite de l'occasion pour faire une brève mise en contexte du dossier concernant Nicolas-Riou et le Club Appalaches. Le point 5 est discuté avant les autres points prévus à l'ordre du jour.

#### **2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

M. Michel Lagacé fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la rencontre et vérification du quorum
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 21 novembre 2016
4. Présentation des ajustements proposés par l'exécutif à l'égard des Règles de régie interne
5. Appel conférence avec Mme Catherine Thomas concernant le dossier Nicolas-Riou et le Club Appalaches
6. Rémunération des administrateurs : les recommandations de l'exécutif
7. Politique de remboursement des frais de représentation : les recommandations de l'exécutif
8. Suivi concernant l'entente financière avec la Première Nation Malécite de Viger et les suites à donner
9. Suivi de la rencontre avec la Régie-GÎM et décision nécessaire
10. Divers
  - 10.1 ...
  - 10.2 ...
  - 10.3 ...
11. Date et lieu de la prochaine rencontre
12. Levée de l'assemblée

Sur une proposition de M. Bertin Denis, appuyée par Mme Guylaine Sirois, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité en laissant le point « Divers » ouvert.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 NOVEMBRE 2016**

Les membres ayant préalablement lu le procès-verbal, M. Michel Lagacé fait un bref retour sur ce dernier.

Sur une proposition de M. André Morin, appuyée par M. Bertin Denis, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 21 novembre 2016 tel que rédigé.

### **4. PRÉSENTATION DES AJUSTEMENTS PROPOSÉS PAR L'EXÉCUTIF À L'ÉGARD DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE**

Les membres du comité exécutif présentent aux membres de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent les ajustements proposés à l'égard des *Règles de régie interne* par rapport à la dernière version.

Sur une proposition de M. Gervais Darisse, appuyée par Mme Chantale Lavoie, il est unanimement résolu d'adopter les *Règles de régie interne* de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent avec les ajustements proposés.

### **5. APPEL CONFÉRENCE AVEC MME CATHERINE THOMAS CONCERNANT LE DOSSIER NICOLAS-RIOU ET LE CLUB APPALACHES**

Tout d'abord, Mme Catherine Thomas présente l'état des lieux du projet Nicolas-Riou :

- 2016 très satisfaisant en ce qui concerne l'état d'avancement des travaux

- Déboisement fait à 99 %
- Toutes les fondations sont coulées
- Reste à couler les fondations du bâtiment d'opération
- Il y aura moins de trafic en 2017
- Traverses des cours d'eau faites à 85 %
- Les routes construites à 95 %
- Réseau collecteur fait à 80 %
- Le chantier en arrêt pour l'hiver, reprise en avril ou mai, selon la météo
- Possibilité de travaux au bâtiment d'opération, mais de façon plus ponctuelle
- L'été prochain sera une grosse période au niveau du transport des composantes des éoliennes et du montage de celles-ci
- Au cours de l'hiver, les différentes équipes se préparent pour les dernières étapes du projet

Dossier du Club Appalaches, voici les principaux faits saillants :

- Réception d'une requête d'instance autour du 22 décembre de la part du Club Appalaches
- Une indemnité de plusieurs millions et une injonction permanente d'arrêt des travaux sont demandées
- Une réponse à leur requête leur a été acheminée
- Le processus des litiges a été enclenché le 5 janvier dernier et le projet Nicolas-Riou prépare sa défense
- Depuis deux ans, plusieurs négociations ont eu lieu avec le Club Appalaches
- Mme Mélisa Thibault rappelle aux membres l'importance de la confidentialité dans ce dossier
- Un protocole de communication a été établi. Il faut comprendre qu'il faut centraliser l'information, donc toujours référer à M. Michel Lagacé et s'abstenir de commenter quoi que ce soit
- Au niveau du projet, on continue de mettre les mesures d'harmonisation en application
- La conduite doit continuer de rester cordiale et respectueuse envers les gens du Club
- Informer les collègues des MRC et transmettre le protocole de communication aux élus membres du projet

Des discussions ont cours.

## **6. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS : LES RECOMMANDATIONS DE L'EXÉCUTIF**

M. Michel Lagacé fait la lecture du Règlement sur la rémunération et sur le remboursement des frais des élus municipaux délégués au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent et explique les recommandations des membres du comité exécutif.

M. André Morin donne avis de motion qu'à une prochaine rencontre de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent sera présenté pour adoption le règlement # 3-20170120 sur la rémunération et sur le remboursement des frais des élus municipaux délégués au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent.

#### **7. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPRÉSENTATION : LES RECOMMANDATIONS DE L'EXÉCUTIF**

M. Michel Lagacé informe les membres que l'exécutif recommande que les frais de représentation encourus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et que les frais de déplacement soient remboursés au coût de 0,50 \$ du km ou au coût réel de la location d'un véhicule loué.

Sur une proposition de M. Bertin Denis, appuyée par M. Réginald Morissette, il est unanimement résolu de rembourser les frais raisonnables de représentation sur présentation des pièces justificatives et de rembourser les frais de déplacement au coût de 0,50 \$ du km ou le coût réel de la location d'un véhicule loué, sur présentation de la facture.

#### **8. SUIVI CONCERNANT L'ENTENTE FINANCIÈRE AVEC LA PREMIÈRE NATION MALÉCITE DE VIGER ET LES SUITES À DONNER**

M. Michel Lagacé rappelle aux membres qu'il avait été convenu de signer une entente de prêt avec la Première Nation Malécite de Viger autour du 31 octobre 2016. Étant donné la grève actuelle des juristes, l'entente ne peut être finalisée. M. Lagacé a demandé à M. Jean-François Thériault de sortir les frais encourus jusqu'à présent, et ce que ça implique pour la suite. M. Thériault souligne que les frais réels sont à la hauteur de 98 383 \$, et qu'au 25 février 2017, les frais en seront à 167 206 \$, impliquant donc une différence de plus ou moins 70 000 \$.

Sur une proposition de Mme Guylaine Sirois, appuyée par M. Réginald Morissette, il est unanimement résolu de prolonger l'entente avec la Première Nation Malécite de Viger, selon les mêmes termes, et ce, jusqu'au 25 février 2017 et de leur acheminer une lettre à cet égard en mentionnant le coût des intérêts. S'il s'avérait nécessaire de prolonger l'entente, il est convenu que la situation sera réévaluée au cours d'une prochaine rencontre.

#### **9. SUIVI DE LA RENCONTRE AVEC LA RÉGIE-GÎM ET DÉCISION SI NÉCESSAIRE**

M. Michel Lagacé fait un retour sur la rencontre qui a eu lieu le 13 janvier dernier et informe les membres sur les points suivants :

- Belle rencontre
- Discussion sur les ambitions, les projets Nicolas-Riou et Roncevaux
- Volonté de formaliser les rencontres entre les deux territoires et de participer à d'autres rencontres
- Volonté de travailler ensemble dans l'éolien à 66 % BSL et 33 % Gaspésie à moins de s'entendre sur un autre ratio, selon les projets et/ou ententes

- Convenu d'adresser une communication à M. Arcand concernant les territoires
- Voir s'il y aurait lieu d'avoir un projet intéressant avec le Maine ou les États-Unis
- Mandater des gens pour voir s'il y aurait une ouverture pour la vente
- Convenu de consulter les Régies de chacun des territoires et continuer de faire affaire ensemble
- Interpeler le gouvernement pour souligner le fait que l'éolien est beaucoup moins dispendieux que ce qui a déjà été dit

M. Lagacé profite de ce moment pour souligner l'excellence du travail de M. Jean-François Thériault et de ses compétences. Il mentionne que c'est un plaisir de l'avoir comme collaborateur avec nous, et il est clair que les deux Régies veulent continuer de travailler avec LBA.

Des questions sont posées en ce qui a trait au fonctionnement de l'exportation d'électricité. Il semble que ce soit LA GRANDE QUESTION. Il y a diverses options qui peuvent être évaluées, mais ce n'est pas très clair. Il faudra toujours penser à des solutions hybrides. Dans les possibilités, il y a une entreprise d'Halifax qui pense à des câbles sous-marins vers le Nouveau-Brunswick avec un poste de transmission de 800 MW à Dalhousie.

Sur une proposition de M. Gervais Darisse, appuyée par M. André Morin, il est unanimement résolu d'établir un protocole d'entente pour lier les parties en ce qui a trait à de futurs projets éoliens concernant la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent.

#### **10. DIVERS**

Aucun point n'a été ajouté.

#### **11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La date et le lieu de la prochaine rencontre seront déterminés ultérieurement. De plus, un calendrier de rencontres sera déterminé en coordonnant celui-ci à celui de la Table des préfets.

#### **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus de point à l'ordre du jour, il est proposé par M. Réginald Morissette et unanimement résolu de lever la séance à 13 h 25.




---

Michel Lagacé  
Président